

CONCERNE

Personnel ayant suivi un stage d'habilitation depuis environ 3 ans.

PRÉREQUIS

Il est demandé à chaque participant de se munir de son titre d'habilitation le jour de la formation.

OBJECTIFS

- Reconnaître une situation potentielle de risque.
- Prendre les mesures de protection adaptées aux risques encourus conformément aux prescriptions de sécurité définies par la publication NFC 18-510.

DURÉE

1 jour

SANCTION

Avis après formation

PÉDAGOGIE

Alternance théorie et exercices pratiques sur nos installations.

Exposés et discussions. Documents de synthèse.

Films, vidéo.

INTERVENANT :

Nos formateurs, spécialistes des thématiques abordées, sont sélectionnés et évalués au regard de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

SUIVI EVALUATION DES ACQUIS :

En début de formation : recueil des attentes et des objectifs individuels des stagiaires.

En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud.

Evaluation des acquis de la formation : fiche de compétences.

Feuille de présence.

Attestation de formation et cas échéant certification de compétence.

ACCESSIBILITE :

Pour les formations se déroulant dans l'entreprise, cette dernière devra s'assurer des conditions d'accessibilité à la formation des personnes en situation d'handicap. Dans nos centres, pour tout handicap, le commanditaire devra informer GEDAF ELSETE pour prévoir les conditions d'accueil, ou contacter notre référent handicap par email info@gedaf.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Cf proposition commerciale ou calendrier Inter Entreprises.

**LIEU
GEDAF /ELSETE****Centre de VALENCE :**

Pôle 2000 - Rue des Entrepreneurs
07130 SAINT PERAY
04.75.81.06.06

Centre de GRENOBLE :

33 rue des Glaïrons
38400 SAINT MARTIN D'HERES
04.76.42.56.80

Centre de CHAMBERY :

949 rue Denis Papin
73290 LA MOTTE-SERVOLEX
04.76.42.56.80

CONTENU DÉTAILLÉ

Nommer les limites de l'habilitation « 0 ».

Citer les équipements de protection collective.

Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.

Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Test théorique et pratique permettant de mesurer les compétences acquises

Avis pour la définition du titre d'habilitation électrique délivré par l'entreprise.

Nos centres de formation : Valence - Grenoble - Chambéry